

« L'Eau, un élément clef dans la réussite de l'aménagement de votre commune »

Organisée par le club des Eco-Entreprises de Maine-et-Loire avec l'appui de la Chambre de commerce et d'Industrie, le 1^{er} juin dernier cette conférence-débat a mis en évidence trois enjeux : **les zones humides** et les aménagements pour les eaux pluviales ; le **traitement des eaux usées** et enfin la **valorisation des boues urbaines par le compostage**.

Vincent Raymond du cabinet angevin Aménagement Pierres & Eau a souligné l'enjeu majeur que représente l'assainissement pluvial et la préservation des zones humides qui ont fortement régressé au cours des dernières décennies. Les évolutions récentes de la réglementation, ainsi que le nouveau SDAGE Loire-Bretagne rendent plus complexes les documents d'urbanisme et les périmètres des zones urbanisables.

Véronique Gouin a implanté son cabinet Atélice Conseil à Martigné-Briand il y a un an. Elle a démêlé le complexe écheveau de la réglementation sur les eaux usées et donné quelques perspectives pour bien intégrer ces questions au développement d'une commune, notamment par le biais des zonages d'assainissement, véritable outil d'optimisation des choix pour les élus. Le détail des obligations de suivi pour les stations d'épuration communales en fonction des capacités de traitement a été rappelé au passage. Ce suivi doit être efficace et fiable, encadré par un manuel d'auto-surveillance, et le traitement adapté au milieu récepteur avec une obligation du contrôle annuel de fonctionnement. Quant au règlement d'assainissement, document fondamental et opposable, il définit un cadre clair de relation avec les usagers, sans oublier les autorisations de rejet obligatoires pour les rejets non domestiques.

Enfin, face aux difficultés croissantes liées à l'épandage agricole des boues urbaines en Anjou et à l'explosion des volumes de boues urbaines à évacuer, Guillaume Dutois du Groupe Brangeon a présenté la solution du co-compostage. Ce mode de valorisation permet de transformer le déchet en produit sous la forme d'un compost normé et hygiénisé. Cette filière faisant appel au gisement départemental de déchets végétaux, en net déclin ces deux dernières années de par la concurrence d'autres exutoires (bois énergie, compostage à la ferme, mulching et compostage individuel, ...), il devient alors primordial de mobiliser cette ressource au risque de devoir ensuite supporter un coût de traitement des boues urbaines quatre fois plus élevé dans le cadre d'une filière d'incinération

Ces regards croisés de trois professionnels ont mis en évidence la complexité du thème de l'eau et l'importance d'une approche globale pour les collectivités locales. La CCI, quant à elle, se réjouit de pouvoir promouvoir les multiples savoir-faire du département liés aux Eco-Activités et qui représentent pour demain de nouveaux gisements d'emplois.